

M. PELLETIER: J'ai fait des recherches et j'ai trouvé le décret du conseil en question. J'en ai fait faire des copies, et avec la permission de la Chambre je retirerai la motion.

(La motion est retirée.)

LOI DE TEMPÉRANCE DU CANADA—EXAMEN
PAR LES TRIBUNAUX

M. FARQUHAR:

Copie de tous télégrammes, lettres, résolutions ou autres documents échangés entre le gouvernement du Canada, le ministre de la Justice ou tout haut fonctionnaire de l'Etat, et le gouvernement de la province d'Ontario, le solliciteur-général, ou tout haut fonctionnaire de la province d'Ontario, au sujet de la question de déférer aux tribunaux la Loi de la tempérance du Canada afin de déterminer si cette loi est constitutionnelle, de déterminer aussi si elle est encore en vigueur dans les comtés de Huron, de Perth, de Peel, et dans le district de l'île Manitoulin.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

VACANCES DE PÂQUES

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre) propose:

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le jeudi 6 avril, reste ajournée jusqu'au mardi 11 avril 1939.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, je me demande s'il serait possible de persuader le premier ministre de nous accorder un jour de plus. Quelques-uns d'entre nous ne peuvent s'éloigner en fins de semaine et plusieurs sont absents du foyer depuis trois mois, et à moins que le ministre des Transports (M. Howe) ne nous fournisse un service d'avion, je crains qu'il soit impossible en quatre jours de faire un voyage aller et retour même jusqu'à Winnipeg. Un jour de plus aiderait beaucoup, si la chose est possible.

Des VOIX: Non.

D'autres VOIX: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Si cela doit également être utile à d'autres honorables députés, je suis tout disposé à me rendre au désir de l'honorable député. Je trouve cette demande fort raisonnable et je n'aurai certainement aucune objection à prolonger les vacances d'un jour, pourvu que la Chambre dans l'ensemble y soit consentante.

L'hon. M. STEVENS: Et que fait-on de nous qui vivons encore plus loin?

Le très hon. MACKENZIE KING: Eh bien, il vous faudra rester ici.

L'hon. M. STEVENS: Ce n'est pas très consolant.

[M. Pelletier.]

Le très hon. MACKENZIE KING: Je suis disposé à modifier la résolution de la manière suivante:

Que la Chambre, lorsqu'elle s'ajournera le mercredi 5 avril, reste ajournée jusqu'à mardi 11 avril 1939.

Des VOIX: Non.

Le très hon. MACKENZIE KING: Alors, je proposerai que la motion soit réservée afin de permettre aux whips de se consulter. S'ils peuvent s'entendre d'ici à demain, je proposerai ma motion dans l'après-midi en conformité de leur entente. S'ils n'y parviennent pas, je jugerai moi-même de la motion qu'il conviendra de proposer.

(La motion est réservée.)

LES ACCORDS COMMERCIAUX

RATIFICATION DE L'ACCORD CONCLU ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS, SIGNÉ À WASHINGTON, LE 17 NOVEMBRE 1938.

L'hon. CHARLES A. DUNNING (ministre des Finances) propose la 2e lecture du bill n° 64 concernant un certain accord commercial entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique.

M. l'ORATEUR: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion? Adoptée.

Le très hon. MACKENZIE KING: S'agit-il de la motion portant 2e lecture? Si j'ai bien compris, quelques honorables députés désirent prendre la parole à ce sujet.

L'hon. M. DUNNING: Plusieurs honorables députés m'ont fait savoir hier qu'ils désiraient prendre la parole, et ils m'ont demandé quel serait le moment approprié; je leur ai répondu que ce serait lors de la 2e lecture.

L'hon. M. MANION: Des honorables députés de votre parti ou du nôtre?

L'hon. M. DUNNING: Des honorables députés d'en face. Je ne veux prendre personne par surprise.

Des VOIX: Aux voix.

(La motion de l'honorable M. Dunning mise aux voix est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Ahearn	Cameron
Beaubien	Cardin
Bercovitch	Chevrier
Bertrand (Prescott)	Clark (Essex-Sud)
Bertand (Laurier)	Clark (York-Sunbury)
Blackmore	Cochrane
Blair	Coldwell
Bonnier	Côté
Bothwell	Crerar
Bouchard	Crête
Boulanger	Davidson
Bradette	Deachman
Brasset	Denis
Brunelle	Deslauriers